

A- RESUME NON TECHNIQUE

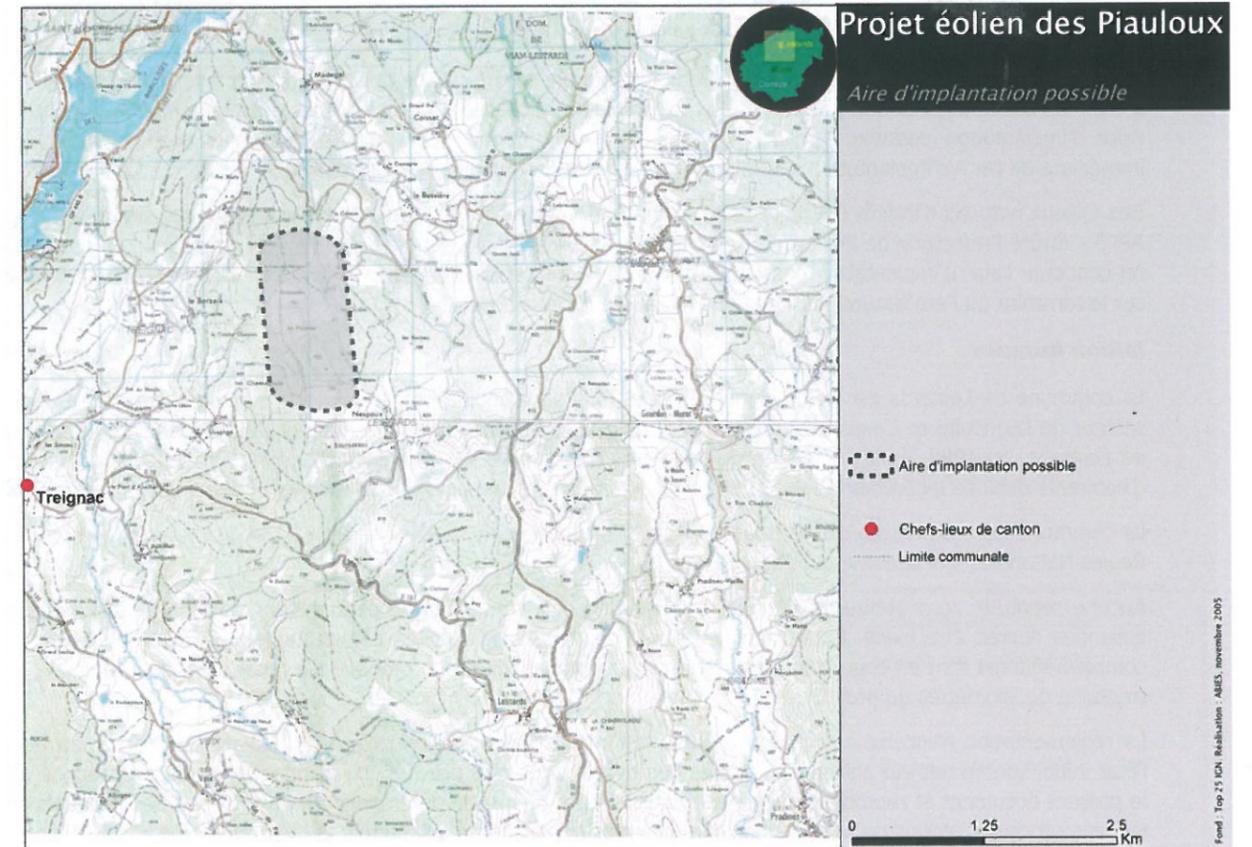
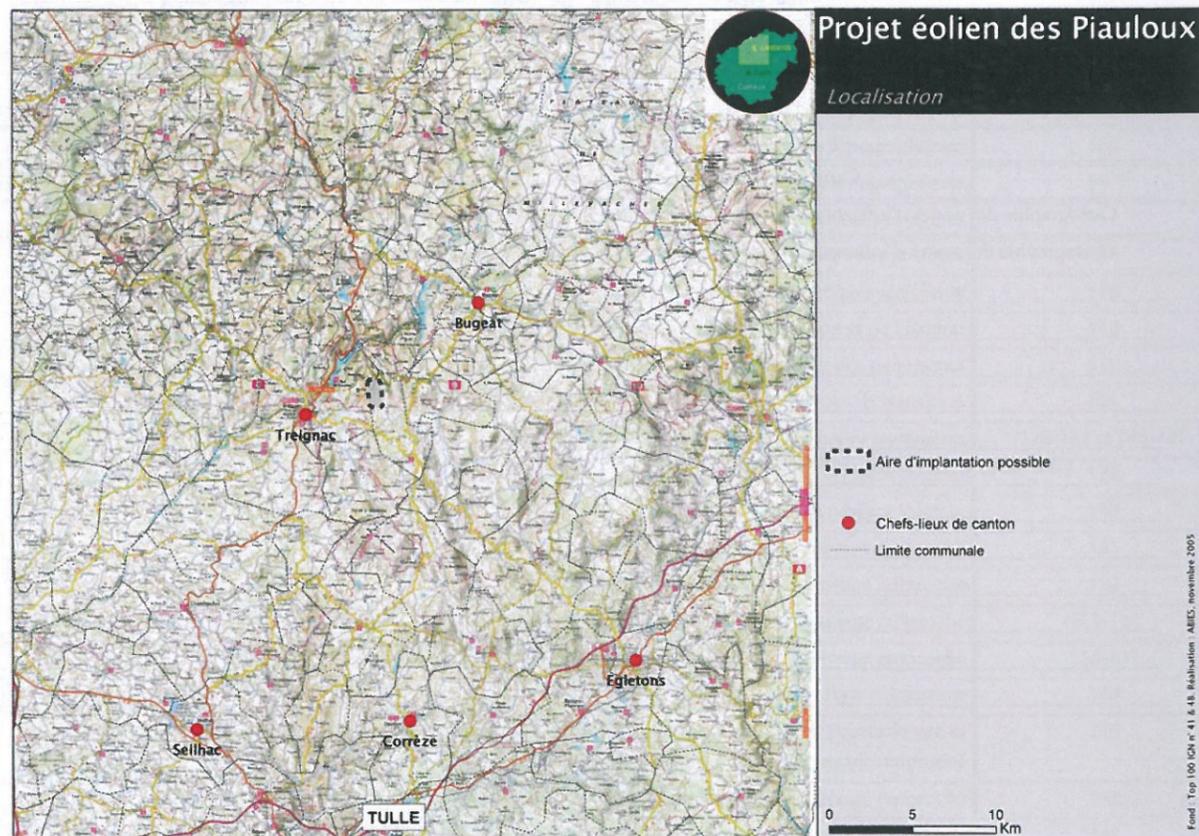
A1- CADRE GENERAL

La présente étude d'impact sur l'environnement concerne le projet de parc éolien des Piauloux dans le département de la Corrèze. Ce projet est localisé sur la commune de Lestards (cf. carte de localisation ci-après). La carte au 1/25 000 présente quant à elle l'aire d'implantation possible du projet sur laquelle les expertises naturalistes et acoustiques ont été conduites.

Le projet des Piauloux consiste en l'implantation de 9 éoliennes de 850 kilowatts chacune, soit une puissance totale de 7,65 mégawatts qui sera raccordée au réseau électrique.

L'énergie éolienne permet de produire de l'électricité sans brûler de combustibles fossiles (responsables de la majeure partie de la pollution atmosphérique de notre planète). C'est pourquoi, les pouvoirs publics français ont lancé, en décembre 2000, le programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique qui a pour objectif de développer les énergies renouvelables en général et l'énergie éolienne en particulier.

Le programme concrétise les engagements français en matière de lutte contre l'effet de serre : l'objectif étant de produire, en 2010, 21% de notre électricité au moyen des énergies renouvelables, contre 14% actuellement (avec les trois quarts de l'augmentation par l'éolien). La toute récente Loi POPE (Programme fixant les Objectifs de la Politique Energétique) du 13 juillet 2005 a confirmé cet objectif. Le 7 juillet 2006, le gouvernement a, via une nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), fixé de nouveaux objectifs forts : 13 500 MW éoliens en 2010 (dont 12 500 MW à terre et 1 000 MW en mer) et 17 000 MW en 2015 (dont 13 000 MW à terre et 4 000 MW en mer).



A2- ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation du site

Une aire d'étude de 11 km de rayon autour du site éolien a été analysée.

Le site des Piauloux est orienté selon un axe nord-sud avec une altitude moyenne autour de 700 mètres. Le secteur est caractérisé par un climat de montagne à tendance océanique très humide. Le site est balayé par des vents dominants de trois directions : sud-ouest, sud-est, nord-est.

Expertises naturalistes

Des expertises botaniques et faunistiques ont été conduites sur le site par les experts naturalistes du Conservatoire Botanique du Massif Central pour l'étude de la végétation, de la SEPOL (Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin) pour l'étude des oiseaux et du GMHL (Groupe Mamologique et Herpétologique du Limousin) pour l'étude des mammifères et des reptiles.

La végétation présente sur le site des Piauloux peut être considérée comme banale. Sur l'ensemble des espèces végétales recensées aucune ne bénéficie d'un statut de protection. Cependant certaines espèces rencontrées figurent parmi les listes des espèces déterminantes pour la réactualisation des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) en Limousin. Cinq milieux d'intérêt communautaire ont été recensés sur la vingtaine présents sur le site. Trois milieux sur ces cinq méritent une attention particulière. Ils correspondent à des vestiges de zones vouées aux techniques agricoles extensives (fauchage et pâturage).

Les expertises concernant les oiseaux montrent que peu d'espèces (47) sont présentes sur le site. Parmi les 28 espèces nicheuses observées sur le site, seule une relève d'un statut de protection (annexe I de la Directive Oiseaux). Il s'agit de l'Alouette lulu. Les migrations de printemps (migrations pré-nuptiales) ne présentent pas d'enjeux. Le nombre total d'individus observé est faible et peu d'espèces différentes ont été mise en évidence. Toutefois, un individu d'une espèce d'intérêt communautaire a été vu, il s'agit d'une Cigogne noire. Les migrations d'automne (migrations post-nuptiales) ne présentent pas d'enjeux forts. Un certain nombre d'individus ont été

observés, mais peu d'espèces différentes ont été recensées. Seules deux espèces d'intérêt communautaire ont été mises en évidence pendant cette migration : l'Alouette lulu et le Milan royal.

Concernant les chauves-souris, l'aire d'implantation possible n'offre pas de zones favorables à leur hibernation et/ou à leur reproduction ainsi que peu de milieux favorables à la chasse. Quatre espèces ont été contactées au sein de l'aire d'implantation possible. Il n'y a pas de site majeur connu pour l'accueil des chauves-souris à proximité immédiate de l'aire d'implantation possible : les gîtes identifiés les plus proches se situent à environ 1,5 kilomètre.

Des milieux naturels d'intérêt (ZNIEFF, ZICO -Zone Importante pour le Conservation des Oiseaux-, site Natura 2000, APPB - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope- sont présents au sein de l'aire d'étude mais aucun de ces zonage ne concerne l'aire d'implantation possible. L'aire d'implantation possible et une partie de l'aire d'étude se trouvent sur le territoire du Parc Naturel Régional du Plateau de Millevaches.

Milieu humain

La commune de Lestards est une commune rurale. Plus de la moitié des actifs de la commune travaillent dans le secteur de l'agriculture. L'exploitation forestière occupe également un certain nombre de personnes. La population de Lestards, en 1999, était de 101 habitants. Après une hausse de la population entre 1982 et 1990, le nombre d'habitants diminue légèrement entre 1990 et 1999. La densité démographique est faible avec 5 habitants/km².

La commune de Lestards ne dispose pas de Plan d'Occupation des Sols ni de Plan Local d'Urbanisme ; ce sont les Règles Nationales d'Urbanisme qui s'appliquent.

Aucune servitude aéronautique civile n'est en vigueur sur le site éolien. Cependant, un balisage aéronautique des éoliennes devrait être exigé. Concernant les servitudes liées aux activités aéronautiques militaires, des expertises complémentaires sont en cours afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec le radar de l'Audouze situé à une trentaine de kilomètres du projet.

La réglementation française en matière de bruit est mal adaptée aux parcs éoliens. Malgré tout, des mesures de l'état initial sonore ont été entreprises auprès des riverains les plus proches. La campagne de mesure, reprise dans le présent document et reproduite en annexe de celui-ci, a permis de déterminer les niveaux sonores résiduels chez les plus proches riverains du futur parc éolien. Les mesures réalisées ont permis de déterminer les niveaux sonores, de jour comme de nuit, que le parc éolien ne devra pas dépasser en fonctionnement.

Etude paysagère

Une vaste étude paysagère a été réalisée ; elle est intégrée à la présente étude d'impact.

Le territoire étendu de l'étude paysagère peut se diviser en deux grands ensembles. Le nord-est est occupé par des territoires d'altitude supérieure à 700 mètres où de nombreux cours d'eau (Vézère, Corrèze, Vienne) prennent naissance. Le sud-ouest de l'aire d'étude est de plus basse altitude et est marqué par des vallées (vallée de la Corrèze, vallée de la Vézère). Du fait de ce dénivelé de près de 600 mètres entre les plateaux du nord-est et les vallées du sud-ouest, le territoire est organisé en une sorte de marche entre le sud-ouest et le nord-est.

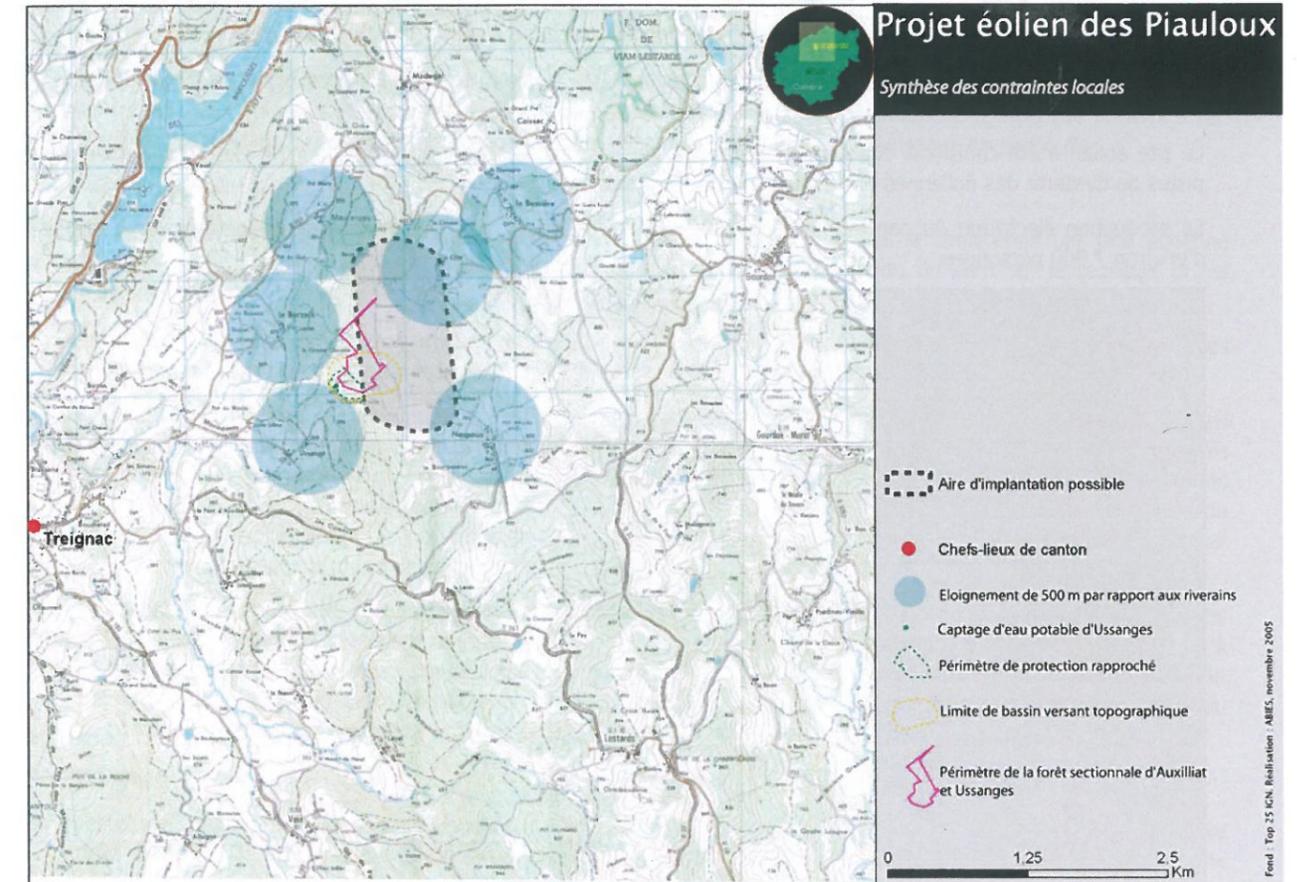
Le projet des Piauloux se situe dans l'entité paysagère du Massif des Monédières caractérisée par une ambiance montagnarde avec une forte présence de forêts alternant avec des prairies et des herbages.

Le paysage immédiat du site des Piauloux reprend les caractéristiques de l'entité paysagère du Massif des Monédières à savoir le mélange de bois et de prairies. L'aire d'implantation possible est ainsi divisée en une partie boisée au sud et une partie de prairie de fauche au nord.

Synthèse

In fine, quatre contraintes majeures détermineront l'implantation des éoliennes et des équipements annexes :

- l'éloignement des habitations ;
- le respect des activités agricoles ;
- la préservation des milieux naturels sensibles ;
- et le choix du type d'éolienne et de leur agencement en harmonie avec le paysage local.



A3- LE PROJET

Le choix du site éolien des Piauloux résulte d'une démarche globale menée par La Compagnie du Vent sur l'ensemble du département de la Corrèze. Cette démarche a permis de cibler rapidement les zones favorables à l'accueil de l'énergie éolienne. De son côté le Conseil Régional du Limousin a mené une démarche similaire en lançant l'élaboration du Schéma Régional Eolien.

Les éoliennes sont implantées pour maximiser la production provenant des vents dominants. Les éoliennes tri pales retenues possèdent un rotor de 58 m de diamètre, monté sur une tour de 71 m de hauteur. Les pales culminent donc à une hauteur de 100 mètres.

L'implantation des éoliennes utilise les caractéristiques du paysage à savoir l'alternance entre les bois et les herbages. Ainsi, les éoliennes sont réparties en deux alignements à cheval entre des zones boisées et des zones dégagées. Au sein des deux alignements, les éoliennes sont régulièrement espacées d'une distance comprise entre 130 et 140 mètres (soit 2,2 fois le diamètre du rotor). Les éoliennes choisies pour ce site ont une hauteur de 100 mètres, une telle hauteur s'accorde bien avec les dénivelés locaux ou régionaux (proches de 200 mètres).

Outre les raisons aérodynamiques, différentes contraintes locales ont déterminé l'implantation des éoliennes :

- la propriété foncière (une société privée telle que La Compagnie du Vent n'a pas de pouvoir d'expropriation) ;
- l'évitement des milieux naturels d'intérêt local (notamment les boisements) ;
- le respect des activités agricoles ;
- l'éloignement d'au moins 500 mètres des habitations.

Les éoliennes sont des objets de grande dimension, qu'il serait vain de vouloir masquer. S'appuyant sur ce postulat de l'impossibilité de les cacher, la démarche d'insertion paysagère repose sur un agencement des éoliennes tel que,

